

## ECO-MOBILIER

Société par actions simplifiée  
Capital Social de 200 000 euros  
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris  
538 495 870 RCS. PARIS

(la « Société »)

---

### AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES FILIERE PRODUITS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION DU SECTEUR DU BATIMENT (CATEGORIE 2)

#### Ordre du jour

1. Validation du Règlement intérieur de la filière Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (catégorie 2)
2. Présentation pour avis de la révision des contributions financières 2023

Le 31 octobre 2022, à 18h30

Les membres du Comité des Parties Prenantes de la catégorie 2 des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (le « **Comité** ») de la Société se sont réunis par vidéo conférence via l'application Teams, sur convocation de la Présidente de la Société, en date du 27 octobre 2022, adressée par voie électronique.

Assistent à la réunion ou ont participé à distance par vote écrit en qualité de membres du Comité des Parties Prenantes des Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB) :

#### Au titre du collège des producteurs :

- Mr Olivier Hugon-Nicolas, titulaire, représentant de l'Union des Industries de Panneaux de Process (UIPP) (transmission d'un avis par écrit)
- Mme Caroline Hupin, titulaire, représentante de la Fédération des Magasins de Bricolage (FMB) ;
- Mme Adrienne Ouvrieu, titulaire, représentante de la Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction (FDMC)
- Mme Stéphanie Tucoulet, titulaire, représentante de l'Association Française des Industries des Produits de Construction (AIMCC)

#### Au titre du collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Mme Guenola Gascoin, suppléante, représentante du Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet (SNEFID) ; (transmission d'un avis par écrit)
- M. Sylvain Darche, suppléant, représentant de la Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage (FEDEREC)
- Mme Françoise Weber, titulaire, représentante de la Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE) (transmission d'un avis par écrit)
- M. Franck Berrebi, titulaire, représentant de la Fédération des entreprises d'insertion (FEI) (transmission d'un avis par écrit)

#### Au titre du collège des collectivités territoriales :

- Mme Sylviane Oberlé, titulaire, représentante de l'Association des Maires de France (AMF) ;
- Mme Marion Adam, titulaire, représentante de l'Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie, et des déchets (AMORCE) ;
- M. Bertrand Bohain, titulaire, représentant du Cercle National du Recyclage (CNR) (transmission d'un avis par écrit);

## **ECO-MOBILIER**

Société par actions simplifiée  
Capital Social de 200 000 euros  
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris  
538 495 870 RCS. PARIS

(la « Société »)

---

- M. Jean-Michel Buf, titulaire, représentant de l'Association Régions de France (ARF)

Au titre du collège des associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- M. Daniel Labarre, titulaire, représentant de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) ; (transmission d'un avis par écrit)
- M. Johan Leconte, titulaire, représentant de France Nature Environnement (FNE) (transmission d'un avis par écrit)

Assistent également à la réunion, en tout ou partie :

- Mme Laurence Dermenonville, Censeur d'Etat

Pour Eco-mobilier :

- Mme Dominique Mignon, Présidente d'Eco-mobilier ;
- M. Xavier Rebardy, Directeur des Affaires Règlementaires et juridiques d'Eco-mobilier ;
- Mme. Pauline Boulard, Chargée des affaires règlementaires et institutionnelles d'Eco-mobilier assure le secrétariat

Absents :

- Mme Alice Elfassi, titulaire, représentante de Zero Waste France (ZWF)
- M. Mathieu Luce, titulaire, représentant de Réseau français d'éducation à la nature et à l'environnement (FRENE)

Le registre de présence fait état des membres des Comités et des représentants de la Société assistant à la réunion du Comité par tout moyen de télécommunication. La Société a également saisi les membres du Comité des Parties Prenantes par vote à distance.

Le quorum est atteint (14 sur 16).

### **Saisine pour validation**

Le Comité a été convoqué afin de valider en séance le projet de règlement intérieur qui a été transmis avec les modifications émises lors du Comité du 14 octobre 2022 à ses membres conjointement à la convocation.

Le Comité a également été convoqué à l'effet de délibérer et de rendre un avis sur la révision des contributions financières 2023.

### **Saisine pour avis**

#### **1. Présentation des contributions financières**

La Société propose au Comité des Parties Prenantes d'émettre un avis sur la révision des contributions financières 2023.

### **Résultat du vote**

Collège des producteurs :

- Union des Industries de Panneaux de Process : **Avis favorable (par écrit)**
- Fédération des Magasins de Bricolage : **Avis favorable**

## **ECO-MOBILIER**

Société par actions simplifiée  
Capital Social de 200 000 euros  
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris  
538 495 870 RCS. PARIS

(la « Société »)

---

- Association Française des Industries des Produits de Construction : **Abstention**
- Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction : **Avis favorable**

### Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage : **Avis favorable**
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement : **Abstention (par écrit)**
- Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet : **Abstention (par écrit)**
- Fédération des entreprises d'insertion : **Avis défavorable (par écrit)**

### Collège collectivités territoriales :

- Association des Maires de France : **Avis favorable**
- Cercle National du Recyclage : **Avis défavorable (par écrit)**.
- Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie, et des déchets : **Ne participe pas au vote**
- Association Régions de France : **Avis favorable**

### Collège associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Union Nationale des Associations Familiales : **Avis favorable (par écrit)**
- France Nature Environnement : **Abstention (par écrit)**

**Avec sept (7) avis favorables, deux (2) avis défavorables, quatre (4) abstentions et un (1) ne participe pas au vote, le Comité émet un avis favorable à la proposition de contributions financières 2023 (catégorie 2).**